

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS VAL  
D'ADOUR**

**COMMISSION MEDICO-SOCIALE ET GERONTOLOGIE**

**Lundi 20 février 2006**

**Résidence La Clairière - Centre Hospitalier de Bigorre - Site de Vic en Bigorre**

**Personnes présentes :**

BALEUR Nathalie	APF 65
BRI OLET Sandra	CLIC Sud 32 à Mirande
EUGENE Jean-Claude	CCAS de Riscle
FOSSEPREZ Marie-Françoise	APF 65
GARROS Benoit	Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers à Auch
GERMA Marie-Jeanne	APF de Pallanne (32)
IMMERY Josette	Maison de Retraite de Castelnau-Rivière-Basse
LARROUCAU Miriam	Présidente du Conseil de développement du Pays Val d'Adour
LEDOUX Patricia	ADAPEI du Gers à Ladevèze-Ville
MASONNAVE Martine	ADMR de Vic en Bigorre
MASSEY Francis	Maison de Retraite de Plaisance du Gers
MENGELLE Magali	CLIC VMG GERONTOLOGIE à Vic en Bigorre
MOÏSE Corinne	CLIC de Nogaro
PERISSE Danielle	Maison de Retraite de Riscle
PEYRONNEAU Alain	Directeur du Centre Hospitalier à Vic en Bigorre
PRAT-PEDEBOSCQ Nadine	SSIAD - EHPAD de Maubourguet
RI CAU Aymé	ADMR de Maubourguet
SALABARAAS Brigitte	CLIC Béarn Adour
SILMOT Jean-Jacques	Maison de Retraite de Maubourguet
SOUBIE Myriam	CLIC Béarn Adour
VI RE Alain	APF Pau
VI RE Claudine	APF Pau

**Personnes excusées :**

LABROUCHE Jacques	Collège citoyens - Conseil de développement
ROULLIER-GALL François	Maison de Retraite de Marciac
VI GNES Chantal	SSIAD de Riscle

## Ordre du jour :

- ✧ Examen du tableau d'enquête et méthode pour conduire cette action
- ✧ Questions diverses

Lors de l'accueil, Madame LARROUCAU, Présidente du Conseil de Développement, remercie les participants et Monsieur le Directeur du site pour la mise à disposition des locaux.

Après présentation des Missions de la Commission, elle ouvre un tour de table. De nombreux représentants d'associations de personnes handicapées ont été invités pour témoigner de leur expérience et enrichir les travaux de la Commission.

Dans un premier temps, il est précisé qu'une « personne à mobilité réduite » peut-être une personne handicapée (y compris les personnes malvoyantes), une personne âgée mais aussi une personne circulant avec un landau.

L'accessibilité des lieux publics est un des objectifs de la Charte du Pays. Cet axe, s'inscrivant dans le Programme cadre du Pays, n'a pas été retenu comme une priorité à ce jour.

Partant du constat que dans les lieux publics, l'accessibilité ne semble pas toujours respectée et compte tenu du fait que parfois de simples aménagements suffiraient, la Commission s'est prononcée pour retenir cette action et l'inscrire dans les axes forts pour la période 2007-2013 (au regard des missions du Conseil de Développement et compte tenu de la Loi du 11 février 2005).

Un tableau d'enquête d'ores et déjà testé, est proposé aux personnes présentes. Quelques modifications et précisions y sont apportées. Il est prévu de joindre des documents explicatifs édités par la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction et le ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer.

L'ensemble de ces documents sera adressé aux Maires des 200 communes du Pays Val d'Adour, aux Présidents des Communautés de Communes et des Clubs du 3<sup>ème</sup> âge. Il leur sera demandé de retourner ce questionnaire dans un délai d'un mois. Par souci d'économie, il est proposé que lors des réunions des Conseils Communautaires, des membres de la Commission présentent la démarche d'enquête et diffusent ces documents. Dès retour d'information, il est prévu l'exploitation des questionnaires.

Par ailleurs, il est proposé de faire diffuser un article dans la Presse destiné aux habitants pour les inciter à signaler aux maires les difficultés d'accessibilité.

La Commission Médico-Sociale et Gérontologie envisage de se réunir à nouveau pour la restitution des travaux.